

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Note de présentation brève et synthétique

Sommaire

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet communal : trevenans.com

Le Compte Administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier des Finances Publiques.

Le Compte Administratif 2016 a été approuvé le 03 avril 2017 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (coupe de bois, nettoyage en forêt communale, droit de chasse et pêche, concession dans le cimetière, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux redevances d'occupation du domaine public (Orange, SFR), ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent 1 159 596,08 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances des biens communaux, les différentes activités et sorties scolaires, les contributions au service périscolaire et école maternelle, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent 522 311,69 €.

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

*Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des travaux d'enfouissement du réseau pour 3 142,61 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2015	Montant réalisé en 2016
Dépenses courantes	177 368,21 €	152 944,18 €
Dépenses de personnel	200 564,68 €	213 736,94 €
Atténuation de recettes	0,00 €	1 276,00 €
Autres dépenses de gestion courante	141 545,32 €	123 491,78 €
Dépenses de gestion des services	519 478,21 €	491 448,90 €
Dépenses financières	29 138,31 €	27 720,18 €
*Dépenses d'ordre de fonctionnement (amort.)	3 973,74 €	3 142,61 €
Total des dépenses de fonctionnement	552 590,26 €	522 311,69 €

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2016 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (14 368,68 €)
- Les impôts locaux (256 558 €) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement pour 73 747 €
- Les loyers des immeubles communaux (15 011,64 €)

Recettes	Montant réalisé en 2015	Montant réalisé en 2016
Atténuation de dépenses	29 106,57 €	29 664,89 €
Recettes des services	34 694,85 €	19 596,76 €
Impôts et taxes	449 838,67 €	477 696,28 €
Dotations et participations	122 869,73 €	109 267,60 €
Autres recettes de gestion courante	19 944,12 €	15 011,64 €
Recettes de gestion des services	656 453,94 €	651 237,17 €
Produits financiers	5,32 €	4,56 €
Produits exceptionnels	10 119,59 €	13 532,72 €
Recettes d'ordre (excédent fonct reporté)	471 996,94 €	494 821,63 €
Total des recettes de fonctionnement	1 138 575,79 €	1 159 596,08 €

C) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

- Taxe d'habitation : 7,44 %
- Taxe foncière sur le bâti : 7,44 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,15 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes « Le Grand Belfort ». Le produit de la fiscalité locale en 2016 s'élève à 216 189 €.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B) Les principaux projets réalisés au budget de l'année 2016 sont les suivants :

- Réaménagement des bureaux de la mairie pour accueillir un service Etat Civil avec informatisation et logiciels ;
- Aménagement d'une écluse et trottoirs sur la Route de Vourvenans du pont sur l'A36 jusqu'à la Rue du Canal (phase 2) ;
- Frais d'étude et travaux préliminaires aux travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire ;
- Mise aux normes accès handicapés
- Travaux au cimetière
- Entretien des bâtiments communaux
- Signalétique des commerçants
- Frais lié à l'élaboration du PLU

C) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-1 reporté	40 193,61 €	Excédent Fonct. Capitalisé	91 163,90 €
Remboursement d'emprunts	35 371,54 €	FCTVA	31 951,15 €
Logiciels état civil + site internet	10 375,03 €	Taxe aménagement	20 480,64 €
Remboursement TLE perçue à tort	8 715,69 €	Subvention éclairage public	1 193,60 €
Elaboration PLU	6 422,88 €	Subvention travaux voirie	17 952,83 €
Acquisition de matériels, installations diverses	33 243,45 €	Subvention travaux mairie (aménagement état civil)	64 228,00 €
Travaux investissement forestiers	1 874,75 €		
Travaux mairie + informatique	117 237,20 €		
Travaux autres bâtiments commun.	10 347,29 €		
Travaux cimetièrre	19 124,87 €		
Travaux de voirie	50 859,78 €		
Travaux extension école primaire avec clôture aire de jeux	53 107,62 €		
Charges (opérations d'ordre)	70 761,90 €	Produits (opérations d'ordre)	73 904,51 €
Total général dépenses	457 635,61 €	Total général recettes	300 874,63 €

Les dépenses d'investissement 2016 représentent 457 635,61 €, correspondant aux dépenses de l'année 2016 pour 417 442 €, auxquels s'ajoutent 40 193,61 € de déficit d'investissement reporté de l'année 2015 sur l'année 2016.

Les recettes d'investissement 2016 représentent 300 874,63 €.

Les crédits inscrits au budget 2016 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2016 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi 334 575 € de travaux sont reportés de 2016 sur 2017.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2017, sans attendre le vote du budget, et particulièrement les travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire ainsi que la mise en place des bureaux état civil mairie et hôpital avec l'ouverture de l'Hôpital Nord Franche-Comté au 1^{er} février 2017.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2016 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 265 000 € et correspondent aux subventions accordées par l'état au titre de la DETR (125 000 €) et par la Communauté du Grand Belfort (140 000 €) pour les travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire.

D) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 35 371,54 € en 2016.

Au 31 décembre 2016, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 589 120,46 € soit 483,68 €/habitant.

TREVENANS, le 23 mai 2017
Le Maire
Pierre BARLOGIS